

SCIC SA « UP TO YOU ! » CONVENTION DE BLOCAGE ET DE RÉMUNÉRATION DE COMPTE D'ASSOCIÉ ANNUALISÉ

ENTRE :

La SCIC SA «Up to you ! », à capital variable, dont le siège social est situé au 5 avenue de la Rotonde, inscrite au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro 941630030, prise en la personne de son représentant légal en exercice M. Sébastien MOUNIER, dûment habilité à ratifier les présents engagements.

Ci-après dénommée « Up to you »

ET D'AUTRE PART,

Prénom :

Nom :

Née le :

à :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Agissant en tant que :

Personne physique

Représentant de la personne morale suivante

Dénomination et forme juridique :

N° SIREN :

Adresse siège :

Code postal :

Localité :

associé de « Up to you » à ce jour.

Ci-après dénommé « l'associé »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

En considération de la structure coopérative adoptée par la société Up to you et de l'objet social poursuivi, et afin de constituer un fonds de roulement nécessaire pour assurer le préfinancement des investissements réalisés par la société, les parties se sont rapprochées pour mettre en place les conditions d'établissement, de blocage, et de rémunération d'un compte d'associé aux termes de la présente convention.

SCIC SA « UP TO YOU ! »

CONVENTION DE BLOCAGE ET DE RÉMUNÉRATION DE COMPTE D'ASSOCIÉ ANNUALISÉ

Article 1^{er} : Compte – Fonctionnement

Les parties conviennent d'établir dans les livres de Up to you, au nom et au profit de l'associé, un compte d'associé bloqué sur lequel figureront toutes les opérations financières réalisées entre Up to you et l'associé.

Les parties rappellent qu'en aucun cas le compte d'associé ne pourra présenter un caractère débiteur pour l'associé. Si du fait d'une opération quelle qu'elle soit, le compte de l'associé venait à présenter un caractère débiteur, l'opération se trouvera immédiatement interrompue et l'associé s'engage à procéder au remboursement immédiat du débit constitué.

Article 2 : Montant

L'associé dépose sur le compte la somme de _____ euros.

Article 3 : Conditions du compte d'associé

3.1 - Durée

Le compte d'associé est l'objet d'une convention de blocage d'une durée de 8 ans à compter du dépôt de fonds.

3.2 - Rémunération

Le compte d'associé, bloqué pour 8 ans, sera producteur d'intérêts au taux de 3,5 % par an. Les intérêts seront calculés à partir du 15 avril 2025.

3.3 - Remboursements des sommes en compte

Les sommes avancées par l'associé en compte courant seront remboursées progressivement sur la durée de la convention de blocage, en annuités constantes, à condition que la trésorerie de la Société le permette, à date fixe selon l'échéancier suivant :

Date	Montant du remboursement
30/08/2026	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2027	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2028	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2029	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2030	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2031	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2032	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)
30/08/2033	Somme déposée (X€) / durée de blocage (8 ans)

ARTICLE 4 : Règlement des différends :

En cas de litige entre Up to you et l'associé au regard de l'exécution de la présente convention, il sera fait recours à la commission d'arbitrage de la CGSCOP et à défaut de conciliation, le litige sera porté devant les juridictions du siège social de la société.

ARTICLE 5 : Informations et déclarations :

SCIC SA « UP TO YOU ! »

CONVENTION DE BLOCAGE ET DE RÉMUNÉRATION DE COMPTE D'ASSOCIÉ ANNUALISÉ

L'associé accepte que la SCIC Up to you ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.

L'associé reconnaît avoir connaissance que l'investissement en Titres Participatifs fait porter un risque de perte totale du capital en cas de défaut pour une espérance de gain limitée au rendement perçu et disposer d'une connaissance suffisante pour appréhender ce risque en fonction de sa situation personnelle.

L'associé s'engage à fournir les pièces suivantes (par mail à Nicolas Flottes : nicolas.flottes@scic-uptoyou.fr) :

Pour une personne physique : un justificatif d'identité.

Pour une personne morale : extrait Kbis de moins de 3 mois.

Signature :
« L'associé » :

Signature :
Représentant légal de « Up to you » :

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	11206	00033	01265100070	79
IBAN ETRANGER	FR76 1120 6000 3301 2651 0007 079			BIC AGRIFRPP812
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
CAPDENAC GARE (00033)	S.A. UP TO YOU			
Tél : 0565640014	LES TAILLADES 5 AVENUE DE LA ROTONDE 12700 CAPDENAC GARE			